

François **DINEUR**
Reynald **GEMY**
Morgane **MARC**
Mickaël **ENGUERRAND**
Céline **MADRALA**
Natacha **MESNILDREY**
Lucie **PERRIER**

Associés

COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NORMANDIE
Maison du Cheval
Campus Effiscience
8 rue Leopold Sedar Senghor
14460 COLOMBELLES

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2024

ASKIL AUDIT NORMANDIE, Experts-comptables et Commissaires aux comptes

Campus EffiScience, 1 rue du Bocage, 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 46 21 71 - Mail. : contact@askil.fr

www.askil.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2024

À l'Assemblée Générale de l'Association Comité Régional d'Équitation de Normandie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité Régional d'Équitation de Normandie relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons contrôlé la réalité des subventions constatées sur l'exercice par rapprochement avec les conventions correspondantes et nous avons vérifié la concordance de leur utilisation avec leur objet.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Colombelles, le 25 octobre 2024
Le Commissaire aux comptes
SAS ASKIL AUDIT NORMANDIE



Reynald GEMY

Annexe au rapport sur les comptes annuels
Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/09/2023 Au 31/08/2024			Du 01/09/2022 Au 31/08/2023
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	7 080,00	4 628,22	2 451,78	4 811,78
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat et outillage indus.	68 531,09	62 641,41	5 889,68	4 892,17
	Autres immobilisations corporelles	73 436,76	70 648,87	2 787,89	2 951,99
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations Financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés	10 215,00		10 215,00	10 215,00	
Prêts	84 744,65		84 744,65	22 400,76	
Autres					
	TOTAL (I)	244 007,50	137 918,50	106 089,00	45 271,70
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances clt., adhr., usagers et cpt. rattachés	22 541,54		22 541,54	50 947,01
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	130 665,87		130 665,87	164 537,29
	Valeurs mobilières de placement	7 242,63		7 242,63	7 098,97
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	372 973,41		372 973,41	463 559,40	
Charges constatées d'avance	44 267,37		44 267,37	19 677,77	
	TOTAL (II)	577 690,82		577 690,82	705 830,44
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	821 698,32	137 918,50	683 779,82	751 102,14

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-Comptable Commissaire aux Comptes

Campus Effiscience

1, rue du Bocage 14460 Colombelles

Tél : 02 31 46 21 71 Fax : 02 31 46 21 72

SAS au capital de 1 541 300 €

N° RCS Caen 478606205 N° FR86478606205

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/09/2023 Au 31/08/2024	Du 01/09/2022 Au 31/08/2023
Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	189 183,09	189 183,09
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	232 866,42	232 866,42	
Report à nouveau	34 902,09	11 967,00	
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 748,00	22 935,09	
Situation nette (sous total)	444 203,60	456 951,60	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	444 203,60	456 951,60
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL (II)		
Provisions	Provisions pour risques		33 305,89
	Provisions pour charges	40 000,00	20 000,00
	TOTAL (III)	40 000,00	53 305,89
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	89 757,23	132 012,83
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	63 997,23	58 624,49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	440,00	400,00
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	45 381,76	49 807,33	
	TOTAL (IV)	199 576,22	240 844,65
	Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		683 779,82	751 102,14

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-Comptable Commissaire aux Comptes

Campus Effiscience

1, rue du Bocage 14460 Colombelles

Tél : 02 31 46 21 71 Fax : 02 31 46 21 72

SAS au capital de 1 541 300 €

N° RCS Caen 478606205 N° FR86478606205

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/09/2023 Au 31/08/2024	Du 01/09/2022 Au 31/08/2023
Produits d'exploitation	Cotisations	333 698,00	387 830,82
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	2 016,16	400,00
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	149 794,08	133 192,11
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	174 351,17	257 753,47
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	4 321,86	2 878,65
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contribution financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	40 552,64	32 627,93	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	-1 047,27	3 046,63	
	TOTAL (I)	703 686,64	817 729,61
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	143,66	33,26
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL (II)	143,66	33,26
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 346,96	5 526,39
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 799,26	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
		TOTAL (III)	6 146,22
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		709 976,52	823 289,26
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		12 748,00	0,00
TOTAL GENERAL		722 724,52	823 289,26

ASKIL AUDIT NORMANDIE

Expert-Comptable Commissaire aux Comptes

Campus Effiscience

1, rue du Bocage 14460 Colombelles

Tél : 02 31 46 21 71 Fax : 02 31 46 21 72

SAS au capital de 1 541 300 €

N° RCS Caen 478606205 N° FR86478606205

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/09/2023 Au 31/08/2024	Du 01/09/2022 Au 31/08/2023
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	20 361,23	18 960,21
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	324 358,91	380 363,09
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 792,52	1 156,19
	Salaires et traitements	218 793,53	226 061,06
	Charges sociales	63 540,50	68 693,28
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 405,54	8 671,42
	Dotations aux provisions	20 000,00	53 305,89
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	66 148,27	40 495,06
		TOTAL (I)	722 400,50
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		8,17
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	0,00	8,17
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	324,02	2 639,80
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	324,02	2 639,80
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)			
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		722 724,52	800 354,17
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		0,00	22 935,09
TOTAL GENERAL		722 724,52	823 289,26

ASKIL AUDIT NORMANDIE*Expert-Comptable Commissaire aux Comptes*

Campus Effiscience

1, rue du Bocage 14460 Colombelles

Tél : 02 31 46 21 71 Fax : 02 31 46 21 72

SAS au capital de 1 541 300 €

N° RCS Caen 478606205 N° FR86478606205

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/09/2023 Au 31/08/2024	Du 01/09/2022 Au 31/08/2023
Ressources	Contribution volontaires en nature		
	Dons en nature	9 000,00	
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total des ressources	9 000,00	0,00
Emplois	Charges des contributions volontaires en nature		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	9 000,00	
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total des emplois	9 000,00	0,00

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2024

Annexe Comptable

1. Préambule

Le Comité Régional d'Équitation de Normandie (COREN) est une association régie par la loi de 1901, dont les principales données se présentent comme suit au 31/08/2024 :

- Le total du Bilan de l'exercice clos au 31/08/2024 s'élève à 683 780 €.
- Le compte de résultat affiche un déficit de 12 748 €.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été établis par les dirigeants de l'association. Les données chiffrées sont exprimées en euros.

2. Description de l'objet social et des missions sociales du COREN

2.1. Objet social

Le Comité Régional d'Équitation (CRE) de Normandie a pour objet, dans la région Normandie, de :

- Promouvoir et développer les activités et les disciplines équestres du saut d'obstacles, concours complet, dressage, attelage, endurance, reining, voltige, horse-ball, amazone, équifun, équitation camargue, portugaise, islandaise, américaine, polo, pony games, mounted games, Trec et équitation de travail ainsi que toutes les disciplines équestres qui pourraient naître et être reconnues par la FFE,
- Représenter tous les licenciés pratiquant l'équitation et les groupements équestres adhérents de la région,
- Participer pour tout ce qui concerne le cheval et l'équitation aux actions des pouvoirs publics ou de tout organisme constitué en vue du développement de la filière équine,
- Assurer en son sein la liberté d'opinion et le respect des droits de la défense s'interdire toute discrimination, veiller au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français,
- Intégrer les notions de développement durable et de protection de l'environnement dans l'ensemble de ses activités,
- Respecter et faire respecter à ses adhérents les règles d'encadrement, les règles de disciplines, les règles contre le dopage humain, les règles contre le dopage animal, les règles d'hygiène, et les règles de sécurité.

2.2. Missions sociales

Les missions du Comité régional sont exercées dans le cadre de la délégation que peut accorder la Fédération Française d'Équitation. Elles concernent :

- La contribution à l'organisation des formations.
- L'organisation et la coordination des calendriers d'activité.
- L'organisation des formations de juge des compétitions.
- L'évaluation du niveau de maîtrise technique des pratiquants licenciés à la Fédération.
- La définition des éventuelles applications locales de tous les règlements concernant les activités équestres lorsque ceux-ci le prévoient.
- La contribution, autant que nécessaire, à l'organisation de toutes les épreuves sportives se déroulant sur son territoire.
- L'organisation d'assemblées, congrès, conférences, expositions, cours, stages et examens fédéraux.
- L'organisation d'actions de promotion des activités équestres : l'édition et la publication de tout document.
- Le développement des établissements, des installations, des matériels utilisés par les activités équestres y compris la compétition.

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2024

- La participation à tous les organismes par affiliation ou convention afin de promouvoir les activités équestres.
- L'organisation et la maîtrise des compétitions régionales dans le cadre des règles édictées par la FFE.
- La représentation, au plan régional, de la Fédération Française d'Equitation.

3. Faits marquants

3.1. Licences

Le nombre de licenciés a diminué sur l'exercice (- 2.1 %).

3.2. Poursuite de l'activité de la plateforme économique

Le COREN souhaite soutenir ses clubs par la mise en place d'un fonds d'aide à destination des dirigeants de centres équestres, destiné à attribuer des prêts d'honneur pour des investissements structurants. Suite à la vente des locaux de Mondeville, le COREN a investi 200 000 € dans ce projet. La Région Basse Normandie participe à hauteur de 100 000.

Pour rappel, sur les sept exercices précédents trente prêts ont été débloqués pour un total de 475 610€ soit des subventions exceptionnelles à hauteur de :

- 100 000€ pour la Région Basse-Normandie (100% de l'enveloppe atteint)
- 69 000€ pour le Fonds Eperon

Six nouveaux prêts ont été souscrits sur l'exercice pour 82 310 €.

Au total, vingt et un prêts sont arrivés à échéance et ont été entièrement remboursés.

4. Règles et méthodes comptables

4.1. Généralités

Les comptes annuels de l'association de l'exercice clos le 31 août 2024 ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.2. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois et concerne la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

4.3. Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2024

5. Notes sur les principaux postes de bilan

5.1. ACTIF

5.1.1. Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	7 080			7 080
Autre immo incorp	7 080			7 080
Immobilisations corporelles	136 726			141 968
Terrain	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Matériel sportif	64 638	3 893		68 531
Autres immobilisations corporelles	72 088	1 349		73 437
				-
Immobilisations financières	32 617			94 960
Immobilisations financières	10 215			10 215
Prêts	22 401	82 310	19 966	84 745
TOTAL	176 423			244 008

5.1.2. Tableau des amortissements

Situations et mouvements	D	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 268	2 360	-	4 628
Immobilisations corporelles	128 882	4 408	-	133 290
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques matériel et outillage	59 746	2 895	-	62 641
Autres immobilisations corporelles	69 136	1 513	-	70 649
				-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	131 150	6 768	-	137 919

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2024

5.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

La méthode d'amortissement est la suivante :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	5 ans
Matériel sportif	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

5.1.4. Immobilisations financières

Prêts	Montant origine	Montant brut	Degré d'exigibilité des prêts		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances	
				à plus 1 an	à plus 5 ans
Prêt SG	20 000	17 667	4 000	13 667	-
Prêt JL	20 000	333	333	-	-
Prêt SU	9 000	2 100	1 950	150	-
Prêt RR	15 000	11 500	3 000	8 500	-
Prêt GE	10 000	8 167	2 000	6 167	-
Prêt SA	15 000	13 000	3 000	10 000	-
Prêt CF	7 310	4 061	4 061	-	-
Prêt EDLC	20 000	18 333	4 000	14 333	-
Prêt CTE VSP	10 000	9 583	5 000	4 583	-
TOTAL	126 310	84 744	27 344	57 400	-
Prêts accordés en cours d'exercice		82 310			
Prêts remboursés en cours d'exercice		19 966			

Ces prêts ne présentent pas de risques de non-recouvrement à ce jour.

5.1.5. Créances

Les créances se composent principalement de subventions à recevoir et sont majoritairement à échéance de moins d'un an.

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2024

5.2. PASSIF

5.2.1. Fonds propres

	Début	Affectation résultat	Augmentation	Diminution	Solde
Fonds propres sans droit de reprise	175 563				175 563
Fonds propres avec droit de reprise	13 620				13 620
Ecart de réévaluation					-
Réserves	232 866				232 866
Report à nouveau	11 968		22 935		34 903
Excédent ou déficit de l'exercice	22 935	- 22 935		12 748	- 12 748
Situation nette	456 952	- 22 935	22 935	12 748	444 204
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	-				-
Provisions réglementées	-				-
SITUATION NETTE	456 952	- 22 935	22 935	12 748	444 204

5.2.2. Provisions pour risques et charges

Une provision pour charges de 20 000 € avait été constatée au 30/08/2023 pour la mise en place d'Equirando. Une dotation supplémentaire de 20 000 € a été constatée au 30/08/2024 soit une provision de 40 000 € au titre d'Equirando.

5.2.3. Emprunts

Emprunts	Montant origine	Montant brut	Degré d'exigibilité des emprunts		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances	
				à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunt	-	-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice		-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

5.2.4. Dettes

L'ensemble des dettes est à échéance de moins d'un an.

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2024

6. Notes sur les principaux postes du compte de résultat

6.1. Ventilation des subventions

Répartition par financeurs	Montant subvention
CNDS / ANS Normandie	41 967
FEADER / REGION Normandie	9 865
REGION Normandie	121 720
Département	800
TOTAL	174 351

6.2. Informations relatives à l'activité de formation professionnelle

ORIGINE DES PRODUITS DE L'ORGANISME	31/08/2024		31/08/2023	
Produits provenant de :				
- des entreprises pour la formation de leurs salariés				
- des organismes gestionnaires des fonds de la formation professionnelle pour des actions dispensées dans le cadre :				
<i>des contrats d'apprentissage</i>				
<i>des contrats de professionnalisation</i>				
<i>de la promotion ou de la reconversion par alternance</i>				
<i>des congés individuels de formation et des projets de transition professionnelle</i>	8 014,00	15%	6 332,00	6%
<i>du compte personnel de formation</i>				
<i>des dispositions spécifiques pour les personnes en recherche d'emploi</i>				
<i>des dispositions spécifiques pour les travailleurs non-salariés</i>				
<i>du plan de développement des compétences et d'autres dispositifs</i>				
- des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents				
- des pouvoirs publics pour la formation publics spécifiques				
<i>Instances européennes</i>				
<i>Etat</i>				
<i>Conseils régionaux</i>	17 727,00	34%	88 347,00	78%
<i>Pole emploi</i>				
<i>Autres ressources publiques</i>				
- de contrats conclus avec des personnes à titre individuels et à leurs frais	27 156,00	51%	18 846,00	17%
- de contrats conclus avec d'autres organismes de formation (y compris CFA)				
TOTAL DES PRODUITS REALISES AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	52 897,00		113 525,00	

CHARGES DE L'ORGANISME	31/08/2024		31/08/2023	
Total des charges de l'organisme liées à l'activité de la formation :				
- dont salaires des formateurs				
- dont achats de prestations de formation et honoraires de formation	6 747,00	100%	64 804,00	100%
TOTAL DES CHARGES RELATIVES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	6 747,00		64 804,00	

OBJECTIF GENERAL DES PRESTATIONS DISPENSEES (en nombre total d'heures de formations)	31/08/2024		31/08/2023	
Formations visant un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)	38 640,00	98%	37 835,00	95%
- dont niveau 6 à 8 (Licence, Master, diplôme d'ingénieur, Doctorat, ...)				
- dont niveau 5 (BTS, DUT, école de formation sanitaire et sociale, ...)				
- dont niveau 4 (BAC professionnel, BT, BP, BM, ...)	16 100,00		24 150,00	
- dont niveau 3 (CEP, CAP, ...)	22 640,00		13 685,00	
- dont niveau 2				
Formations visant une certification (dont CQP) ou une habilitation enregistrée au répertoire spécifique (RS)				
Formations visant un CQP non enregistré au RNCP ou au RS				
Autres formations professionnelles	693,00	2%	1 813,00	5%
Bilans de compétence				
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience				
TOTAL DES HEURES DE FORMATIONS SUIVIES PAR OBJECTIF	39 333,00		39 648,00	

COMITE REGIONAL D'EQUITATION

Exercice clos le 31/08/2024

7. Autres informations

7.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les trois plus haut cadres dirigeants bénévoles n'ont reçu aucune rémunération et avantage divers au cours de l'exercice clos le 31 août 2024.

7.2. Informations concernant les contributions volontaires

Le développement du Comité Régional d'Equitation de Normandie au niveau sportif se fait avec l'aide et le soutien de bénévoles répartis comme suit :

- 1 396 officiels bénévoles toutes disciplines,
- 220 bénévoles, qui travaillent au sein de 20 commissions.

7.3. Informations concernant l'engagement retraite

Compte-tenu du nombre peu élevé de l'effectif, il n'y a pas eu d'évaluation de l'engagement retraite.

7.4. Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés.

7.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes facturés au titre de la mission légale sont de 5 400 € HT.

7.6. Effectif moyen

Au 31 août 2024, le Comité Régional d'Equitation compte 7 salariés.

7.7. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.